



MAIRIE DE COTONOU  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
LE MAIRE



CABINET DU MAIRE  
03 BP : 1777  
Cotonou - BÉNIN  
Tél : +229 21 30 95 69  
mairiecotonou.infos@gouv.bj  
www.cotonou.mairie.bj

Cotonou le,

15/04/2025

028  
N° /MCOT/CC/SE/DST-DSI-DADE/SPUC-SMP/DRER

## COMMUNIQUE

Le Maire de Cotonou porte à la connaissance des populations de Setôvi et d'Agla Akplomey, qu'en dépit de nombreuses sensibilisations, certains concitoyens continuent de vandaliser les cages métalliques, d'usurper et d'emporter les blocs granitiques convenablement disposés pour assurer la consolidation des berges et la structuration des bassins de rétention des eaux pluviales construits à grands frais par le Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC).

Il tient à préciser que ces mauvaises pratiques portent atteinte à la pérennité de ces infrastructures publiques réalisées dans le but de contenir les eaux pluviales dans ce bassin versant et de réduire progressivement les effets des inondations récurrentes et partant, renforcer la résilience des populations des localités concernées.

Le Maire de la Ville de Cotonou invite donc ces personnes à mettre fin à ces actes d'incivisme qui ne sont pas de nature à encourager le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers dans le processus en cours d'équipement et de modernisation de notre capitale économique.

En conséquence, tout individu surpris désormais dans l'accomplissement de telles forfaitures subira les rigueurs de la loi. En tout état de cause, les chefs de quartiers, d'arrondissements et la Police Républicaine sont instruits, chacun en ce qui le concerne, pour veiller au respect des présentes mesures.

Le Maire de la Ville de Cotonou compte sur le sens civique et l'esprit patriotique de toutes et de tous, pour la sauvegarde de ces infrastructures.

Ce communiqué tient lieu d'une nouvelle mise en demeure.



Luc Setondji ATROKPO  
Maire de Cotonou